



Mairie de **Marignac-Lasclares**

Mariclaraines, Mariclarains,

Un certain nombre de travaux sont en cours d'achèvement, au niveau de la signalisation horizontale et verticale du village.

Il s'agit de:

- L'indication d'extinction de l'éclairage public la nuit, en entrée d'agglomération, route de Gratens et route du Fousseret.
- Un "stop" à l'intersection de la côte des Platanes et de la route de Gratens, en quittant la maison médicale. Cela porte à trois, le nombre de "stop" à cette intersection. Ce choix a été fait, car les automobilistes qui quittent la Côte des platanes, n'ont pas une visibilité suffisante sur ceux qui arrivent de leur droite. Avec un "cédez le passage", il y avait un risque de laisser s'engager des usagers, avec une visibilité limitée, et ainsi occasionner un accident ;
- Un îlot de rétrécissement en haut de la côte des Platanes. Cet axe étant en sens unique, dans le sens de la descente, il s'agit d'empêcher visuellement la présence de véhicules, sur la partie occultée. Les automobilistes qui souhaitent emprunter cette voie, ont également une visibilité limitée jusqu'au dernier moment, avant d'y arriver. Il faut rappeler que le sens unique a été mis en place, pour limiter le trafic dans ce sens, vers la maison médicale. La conception initiale de cette chaussée, n'était pas prévue pour le trafic de nos jours. D'un autre côté, l'accès par le bas a été renforcé.
- Création d'un sens unique en montée, au niveau de la côte des Estachaires. En orientant le trafic sur la côte des Platanes, il y a eu un report sur la côte des Estachaires. Cette dernière, a une pente plus raide, et n'est également pas adaptée au trafic actuel.
Pour ces deux côtes, il faut préciser que la situation financière générale, impose de trouver des solutions, les moins coûteuses possibles. La côte des Estachaires reste accessible dans le sens de la descente, pour les trois riverains, qui se trouvent en partie haute. Cela sera mentionné dans l'arrêté de réglementation de la circulation.
- Création d'une zone de ralentissement à 30 km/h, rue de la mairie et chemin de Saint Martin. L'objectif est de renforcer la signalisation existante, car il y avait déjà un panneau de limitation à 30 km/h, à l'entrée du centre-bourg. Cinq ellipses 30 km/h ont été réalisées, le panneau à l'entrée du centre-bourg a été remplacé, un nouveau panneau a été installé en sortie du chemin des Garrouilles, vers le centre-bourg.
- Reprise des zones de stationnement, du passage piétons, en centre-bourg, et création de nouvelles places;
- Mise en place de balises d'obstacles, chemin de Biros, au niveau de la traversée de route, par le ruisseau.

Meilleures salutations
Votre Maire,
Anicet AGBOTON

Mairie de Marignac-Lasclares

149, rue de Mairie
31430 Marignac-Lasclares
mairie@marignaclasclares.fr
05 61 98 51 65

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Mairie MARIGNAC-LASCLARES.

[Se désinscrire](#)

